

Bel Arts Fund accorde une importance particulière à la bonne gouvernance

L'objectif de la gouvernance d'entreprise est d'améliorer la performance et la rentabilité de l'entreprise en prenant des décisions de manière concertée, transparente et surtout contrôlée par tous les différents organes de la société.

Nos principes sont simples : la responsabilité, l'obligation de rendre compte de ses actes, la participation, la capacité de répondre aux besoins de nos clients.

Bel Arts Fund, en tant qu'intermédiaire financier, accorde une importance particulière à la compliance qui peut s'assimiler à la prévention du risque.

Cette compliance s'applique essentiellement aux dispositions législatives et réglementaires spécifiques aux offres d'instruments de placement en souscription publique. Nous pouvons citer à cet égard la loi fiscale 194ter du CIR92, la loi Prospectus du 11 juillet 2018 et les réglementations de la FSMA.

Afin d'atteindre l'objectif de répondre aux besoins de nos clients, Bel Arts Fund veille à sélectionner les Sociétés de Production qui se conforme aux obligations qui découlent des articles 194ter, 194ter/1 et 194/2 du CIR92. Cette mise en conformité est essentielle en vue de la délivrance de l'attestation Tax Shelter octroyant à l'Investisseur son rendement définitif.

Pour se faire, une collaboration spontanée et transparente est essentielle entre la Société de Production et la Cellule Tax Shelter du SPF Finances. Le rôle de Bel Arts Fund est primordial dans sa qualité d'intermédiaire au sens de l'article 194ter du CIR92.